

Dernière mise à jour : 29/09/2014

## RENTRÉE 2014-2015 : MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES À BLANQUEFORT

Ce document est mis à jour régulièrement de toutes nouvelles informations sur la mise en place des rythmes scolaires à Blanquefort à la rentrée 2014

### ORGANISATION DE LA SEMAINE

Voici ce qui résulte des derniers échanges entre les associations de parents et la mairie :

LUNDI/ MARDI/JEUDI/ VENDREDI	MERCREDI
7h-9h : accueil périscolaire classique- APS (sur réservation)	7h-9h : accueil périscolaire classique (sur réservation)
Horaires des écoles : 9h-12h / 13h30-15h45	Horaires : 9h-12h
Pause déjeuner : 12h-13h30 (sur réservation)	Pause déjeuner : 12h-13h30, dans les écoles, pour tous les enfants (sur réservation)
TAP* : 15h45-16h45 (sur réservation)	
Accueil** : 16h45-19h (sur réservation)	
Ramassage scolaire : 16h45	A partir de 13h30 : transfert des enfants qui n'ont pas été récupérés par leurs familles vers les centres de loisirs (sur réservation)
Multiactivités*** : 15h45-17h40, sur inscription	

\*TAP : Temps d'activités périscolaires, pris en charge par la mairie, gratuit et ouvert à tous

\*\*Accueil (APS) : payant, ouvert aux seuls enfants dont les 2 parents travaillent

\*\*\*Multiactivités : payant, ouvert à tous, et sur inscription préalable (comme aujourd'hui). Le « multi » est organisé à Fongravey sur les 4 soirs de la semaine par tranche d'âge et par groupe scolaire. A partir de 17h40, les enfants peuvent être récupérés par leurs parents (jusqu'à 19h).

### LES TAP

Il s'agit d'un temps placé sous la responsabilité de la mairie et organisé par ses soins.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs de la commune (1 animateur pour 14 enfants en élémentaire, 1 pour 10 pour les maternelles) ou par les bénévoles d'associations qui ont déposé un projet validé par la mairie.

**Les TAP sont organisés dans les écoles** : concrètement, à 15h45, soit les enfants rentrent chez eux soit ils restent dans leurs écoles et sont pris en charge par les animateurs.

Pour les maternelles de Curégan et Dulamon/Saturne, les accueils de la Charmille et de la Chaumière sont utilisés pour l'organisation des TAP

APPUI a soulevé à de nombreuses reprises que l'organisation dans les écoles va nécessairement poser des difficultés compte tenu des contraintes liées aux locaux :

- où concrètement vont se dérouler les activités ? → à ce jour, aucune réponse claire ou orientation n'a été donnée

- quelles salles seront disponibles sachant qu'environ 80% des enfants sont présents selon le sondage réalisé en octobre 2013 par APPUI ? → fin juin 2014, la mairie a recensé école par école les salles disponibles. A ce jour, aucune réponse claire fournie à l'exception du principe de non utilisation des salles de classe

- et comment faire les jours de pluie ? → pas plus d'information disponible, sachant que les salles de jeu ou de regroupement des écoles sont généralement trop petites pour accueillir tous les élèves en même temps
- Le même taux d'encadrement qu'en APS a été décidé (1 adulte pour 10 enfants en maternelle ; 1 pour 14 enfants en élémentaire) ; la mairie pourra-t-elle recruter en conséquence suffisamment d'éducateurs/animateurs pour toutes les écoles ?  
L'accueil périscolaire était jusqu'à présent fréquenté par environ 30% des enfants, les TAP le sont par + de 60% des enfants. Ainsi, pour une école maternelle accueillant 110-120 enfants au cours des TAP, il faudra 11 ou 12 animateurs chaque soir ; les équipes sur ce type d'école comportent actuellement 5 animateurs au moment de l'accueil ; il faudra donc disposer de 6 à 7 adultes supplémentaires. → à ce jour la seule réponse fournie par la mairie est l'annonce (fin avril) de l'ouverture du recrutement ; aucun prévisionnel ni suivi sur son avancement ; pas d'information sur « un plan B » en cas d'insuccès.
- Le principe de la gratuité des TAP affiché par la mairie résistera-t-il face à ces contraintes qui représente un coût non négligeable pour la municipalité ? cette question posée à la mairie a systématiquement été éludée

Qui plus est tous les enfants ne sont pas logés à la même enseigne dès lors que les locaux des écoles n'offrent pas les mêmes possibilités.

Nous avons suggéré que les centres de loisirs soient également utilisés pour l'organisation des TAP ; cette proposition n'a pas été suivie sauf pour les maternelles Curégan/Dulamon/Saturne. Et pour les autres ? ?

Par ailleurs, en faisant le choix de maintenir le multiactivités (alors que la mairie avait annoncé sa suppression compte tenu de la mise en place des TAP), la municipalité acte de fait que certaines activités auront lieu à Fongravey mais celles-ci sont payantes...

**Les parents APPUI auraient préféré que les TAP soient organisés pour tous de la même façon :** activités gratuites pour tous organisées à la fois dans les écoles et dans les centres de loisirs.

#### Les activités proposées :

Sur le temps des TAP, la mairie s'est engagée pour que des activités à thème soient organisées et proposées aux enfants : 2 soirs/semaine pour les élémentaires et 1 soir/semaine pour les maternelles. Ces TAP « à thème » sont organisées sur un cycle de plusieurs semaines pendant lequel l'enfant s'engage à participer, ceci afin d'assurer le suivi et le bénéfice de l'activité.

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à un TAP « à thème », il s'agit d'un temps « ludique », c'est-à-dire un temps encadré sur lequel les enfants peuvent jouer, lire, se reposer, etc... à l'instar de ce qui se passe dans les accueils après 16h45.

- Dans les faits, vu le nombre d'enfants inscrits et le nombre de thèmes proposés par école (2 maximum par soir avec 14 places en élémentaires pour chaque thème, 10 places seulement pour les maternelles), on est très loin des objectifs affichés par la mairie au printemps : 1 activité par enfant 2 soirs par semaine pour les élémentaires et 1 soir par semaine pour les maternelles

**Dernière mise à jour : 29/09/2014**

Sur la nature des activités, il a fallu attendre le 15/09, 1<sup>ère</sup> semaine de mise en place des TAP pour avoir des informations. Les thèmes proposés dans chaque école jusqu'aux vacances de la Toussaint sont en ligne sur le site de la commune et sur [le site d'APPUI](#).

Dans les maternelles, la durée des activités a été volontairement fixée à 3/4h car il a été jugé que ce temps est suffisant pour des enfants de cet âge. Les parents peuvent donc venir chercher les enfants entre 16h30 et 16h45.

La participation des enfants aux TAPS doit faire l'objet d'une **inscription** préalable.

Par ailleurs, c'est au nom de l'égalité de traitement entre tous les enfants que la mairie a précisé qu'elle veillera (et nous aussi) à un égal accès de tous les enfants aux structures sportives ou culturelles dans le cadre des TAP, quel que soit l'éloignement géographique de l'école (ex : la proximité de l'école du Bourg et de l'école de musique ne doit pas avantager les enfants de cette école au détriment des enfants des autres écoles ; idem pour La Renney par rapport à la piscine ou à Fongravey : les activités qui seront proposées sur ces structures municipales le seront de façon égale entre tous les enfants).

## **LA RÉSERVATION**

La commune a changé le mode de fonctionnement pour la rentrée : les TAP mais aussi l'APS et l'ALSH doivent faire l'objet d'une réservation préalable par les familles. Ces réservations se font par cycle (un cycle = d'une période de vacances à une autre).

Les réservations se font soit en ligne, sur [l'espace familles](#) du site de la commune (via l'onglet « Présences »), soit auprès du service enfance.

**A compter du 1<sup>er</sup>/10/2014, toute inscription à un TAP ou à l'APS ou à l'ALSH, non annulée plus de 7 jours avant, sera facturée aux familles à raison de 50% du tarif. La désinscription des enfants se fait de la même manière que l'inscription : sur l'espace familles (onglet « Présences ») ou auprès du service enfance.**

Il nous a été affirmé qu'en cas d'enfant malade, la réservation pourra être annulée en dernière minute sans facturation, sur production d'un certificat médical. Il n'y aura pas de facturation non plus en cas de grève/maladie d'un enseignant ; de même en cas de sortie scolaire

APPUI est intervenue dès le 6/09 auprès de la mairie car le respect de ce délai de 7 jours est impossible pour certaines familles dont les plannings professionnels sont soumis à des changements à moins de 7 jours (professions médicales, paramédicales, commerciales, etc). APPUI a donc demandé que ce délai, s'il est nécessaire à la mairie pour évaluer les besoins d'encadrement au plus juste, soit réduit à 3 jours comme c'était le cas pour les réservations du CLSH pendant les vacances scolaires.

La mairie n'a pas accédé à notre demande. Nous invitons donc toutes les familles concernées par ce manque de souplesse à se manifester directement auprès du service enfance afin d'obtenir qu'une solution adaptée leur soit proposée.